



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Politiques
Publiques

...
Pôle Coordination et
Instruction - Cellule
Développement Durable

Affaire suivie par : Catherine VERRIEZ
Téléphone : 04.92.40.49.67
Courriel : catherine.verriez@hautes-alpes.gouv.fr
GEC: 8175

Gap, le 13 mars 2018

Avis d'enquête publique

Communes de Le Monétier les Bains, Villar d'Arêne et Vallouise-Pelvoux

Projet d'extension du coeur du parc national des Ecrins par l'intégration de deux réserves naturelles nationales

Par arrêté n° 2018-DPP-CDD-00010 du 13 mars 2018 a été prescrite une enquête publique relative au projet d'extension du coeur du parc national des Ecrins par l'intégration des réserves naturelles nationales "de la haute vallée du torrent de Saint-Pierre" et "des versants nord des pics de Combeynot", d'une durée de 32 jours, du **16 avril au 17 mai 2018 inclus sur le territoire des communes de Le Monétier les Bains, Villar d'Arêne et Vallouise-Pelvoux.**

Toute information utile sur ce projet pourra être sollicitée auprès de M. le Directeur du Parc national des Ecrins-Domaine de Charance-05000 GAP. Tel 04.92.40.20.10. accueil@ecrins-parcnational.fr.

Mme Agnès VIAUD, expert foncier, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de Marseille du 7 février 2018.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête:

-en version papier pendant les heures habituelles d'ouverture des mairies de:

Le Monétier les Bains:

- les lundi et vendredi de 14 h 30 à 16 h 30
- les mardi et jeudi de 9 h à 11 h et de 14 h 30 à 16 h 30
- le mercredi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Vallouise-Pelvoux (mairie annexe de Vallouise): du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures.

Villar d'Arêne : le lundi de 14 h à 17 h et les mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.

- en version dématérialisée sur le site internet du parc national des Ecrins: www.ecrins-parcnational.fr, ou sur le site internet de la Préfecture: www.hautes-alpes.gouv.fr (rubrique politiques publiques-environnement et risques naturels et technologiques-enquêtes publiques-enquêtes environnementales-dossier d'enquête).

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture des Hautes-Alpes 28, rue Saint-Arey – 05011 Gap Cedex, pendant les horaires d'ouverture au public à l'effet de consulter cette version dématérialisée les lundi, mardi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h et le mercredi de 9 h à 13 h 30.

Le public pourra consigner ses observations :

-sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Le Monétier les Bains, mairie annexe de Vallouise-Pelvoux, Villar d'Arêne,

- par courrier adressé à Mme le commissaire enquêteur-mairie annexe-place de l'église-05340 Vallouise-Pelvoux (siège de l'enquête),

-par voie électronique à l'adresse suivante: pref-extension-pne@hautes-alpes.gouv.fr. Les messages adressés par voie électronique ne seront pris en compte que pendant la durée de l'enquête, soit du 16 avril 2018 à 9 h au 17 mai 2018 à 16 h 30.

Il pourra également rencontrer Mme le commissaire enquêteur qui siègera en mairies aux dates et horaires suivants :

-Vallouise-Pelvoux (mairie annexe): le 20 avril 2018 de 9 h à 12 h

- Villar d'Arêne: le 23 avril 2018 de 14 h à 17 h

- Le Monétier les Bains: le 2 mai 2018 de 13 h 30 à 16 h 30 et le 17 mai 2018 de 13 h 30 à 16 h 30

A l'issue de cette enquête, Mme le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les trois mairies concernées et en préfecture (Direction des Politiques Publiques- Cellule Développement Durable) ou sur le site internet de la Préfecture www.hautes-alpes.gouv.fr.

L'extension du coeur du parc national des Ecrins sera prononcée par décret en Conseil d'Etat après avis du conseil national de protection de la nature et du comité interministériel des parcs nationaux.

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général
de la préfecture des hautes-alpes

Yves HOCDE